Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 035-213502594-20260518-DELIB522026-DE

COMMUNE DE SAINT-BROLADRE
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2026

L'an Deux mille vingt-six, le dix-huit du mois de mai, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, rue de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-François GOBICHON, Maire de SAINT-BROLADRE.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-François GOBICHON, Maire, Mme Françoise MOUCHEL, M. Dominique FOURRIER, Mme Chantal JOLY, adjoints,
Mme Dominique-Anne MASLO, M. Jean-Louis NICOLLE, Mme Carole DIEUMEGARD, Mme Ségolène SAVARY, M. Antoine DESBLES, M. Keven JUETTE, M. Louis LOUET, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : M. Antoine DESBLES
Date d'envoi de la convocation : 11 mai 2026
Absente : Mme Maëva FOUGERES BLIE
Absents excusés : M. Gwendal LECOINTRE AUGAGNEUR (a donné procuration de vote à M. Dominique FOURRIER), M. Antoine MAURET (a donné procuration de vote à M. Antoine DESBLES), Mme Guylène LAMBERT.
Nombre de membres en exercice : 15 Présents : 11 Votants : 13
Quorum réuni

DELIBERATION 52/2026 – 5.2 DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Délégations au Maire :
Conformément à la délégation consentie à Monsieur Le Maire par le Conseil Municipal, par délibération n°30/2026 en date du 30 mars 2026 :

➢ **Au titre des Déclarations d'Intention d'Aliéner**

SECTION	NUMERO PARCELLES	ADRESSE	Décision
AB	593	33 rue de saint-malo	Non préemption
AB	119p	5 rue croix blanche	Non préemption
AB	449	rue de l'orme	Non préemption
AB	453	rue de l'orme	Non préemption
AB	451	rue de l'orme	Non préemption

Commune de Saint-Broladre
Mairie rue de la mairie 35120 SAINT-BROLADRE
02.99.80.25.69 / mairie@saint-broladre.bzh

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 035-213502594-20260518-DELIB522026-DE

➢ **Au titre des dépenses de marchés de travaux, de fourniture [illegible] 10 000 € HT ainsi que tous les avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget :**

OBJET	MONTANT
Délimitation domaine public – voie douce (Eguimos)	4 015 € HT soit 4 818 € TTC
Division parcelle AC 99 (Eguimos)	1 200 € HT soit 1 440 € TTC
Création graphique logo (Indigo communication)	950 € HT soit 1 140 € TTC
Refonte graphique site web de la mairie (Indigo communication)	3 895 € HT soit 4 674 € TTC

➢ **Au titre de la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières :**

Vente d'une concession de 50 ans à Mme Gisèle MICHEL – 118 €
Vente d'une concession de 50 ans à Mme Marie-Claude COUSQUER BLANCHARD – 118 €
Vente d'un caveau 2 places à Mme Marie-Claude COUSQUER BLANCHARD – 630 €

Le Conseil Municipal prend acte du compte rendu des décisions du maire prises en vertu de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Certifiée exécutoire la délibération,
Après notification ou publication le 21 mai 2026
et transmission en Préfecture, le 21 mai 2026
Affaire inscrite à l'ordre du jour.

Fait et délibéré à Saint-Broladre, le 18 mai 2026
Le Secrétaire de Séance
Antoine DESBLES

Le Maire
Jean-François GOBICHON

MAIRIE DE SAINT-BROLADRE ILLE-ET-VILAINE

Commune de Saint-Broladre
Mairie rue de la mairie 35120 SAINT-BROLADRE
02.99.80.25.69 / mairie@saint-broladre.bzh